

RETOUR SUR LA MATINÉE TECHNIQUE DU 16 JANVIER 2025

Ressource et démographie médicale

La première journée d'étude 2025 de Présanse s'est tenue à Paris le 16 janvier dernier, et a consacré sa matinée technique au sujet de la ressource médicale en santé au travail, avec un large panel d'intervenants – représentants de la DGT, universitaires, internes en médecine du travail... – pour couvrir les différents aspects du sujet.

Problématique essentielle à la bonne réalisation des missions des SPSTI, la démographie médicale connaît un déclin numérique dont le creux devrait être atteint en 2030 (chiffres rappelés par M. Vincent Jimenez, venu représenter la Direction Générale du Travail ce 16 janvier). Le réseau des SPSTI comme les pouvoirs publics mettent en place des outils d'adaptation à cette réalité médicale, tout en travaillant à l'augmentation de la ressource médicale. Présanse a ainsi choisi d'y consacrer sa première réunion des adhérents de l'année 2025, et a sollicité les parties prenantes à même de favoriser le renfort de cette ressource.

Cette séquence a ainsi réuni :

- ▶ la Direction Générale du travail, en les personnes de Vincent Jimenez, chef du bureau des acteurs de la prévention en entreprise, et Christelle Akkaoui, sous-directrice des conditions de travail, de la santé et de la sécurité au travail,
- ▶ Sophie Fantoni-Quinton, praticien Hospitalier au CHU, Professeur de médecine à l'université de Lille et Présidente de La Société Française de Santé au Travail, Jean-François Gehanno, professeur de médecine du travail au CHU de Rouen, et vice-président du collège des enseignants,
- ▶ les Dr Céline Lamouroux et Luca Boudet, universitaires, et Charles Broutin et Nicolas Guyot, représentant de l'Association Nationale des Internes en Médecine du Travail (ANIMT).



De gauche à droite, en présentiel : Nicolas Guyot (ANIMT), Charles Broutin - Interne médecine du travail, Dr Céline Lamouroux - Médecin du travail, Dr Luca Boudet - Médecin du travail, Maurice Plaisant - Président de Présanse, Christelle AKKAOUI (DGT), Vincent Jiménez (DGT), et Martial Brun - Directeur général de Présanse. En distanciel : Pr Fantoni-Quinton Sophie et Pr Jean-François Gehanno.

Les interventions se sont articulées autour des deux leviers d'action identifiés pour la gestion de la démographie médicale :

- ▶ la meilleure utilisation du temps médical déjà disponible (organisation du SPSTI, coopération entre professionnels de Santé au travail...),
- ▶ l'augmentation du nombre de médecins qualifiés dans les Services (répartition des pôles d'enseignements, enjeux et contraintes de la formation, voies d'accès additionnelles etc.).

En attente d'évolutions réglementaires (prise en charge des différentes étapes de suivi des SIR, habilitations électriques etc.), le constat est rappelé par la DGT d'un nombre de médecins du travail ayant diminué sensiblement en 10 ans, avec

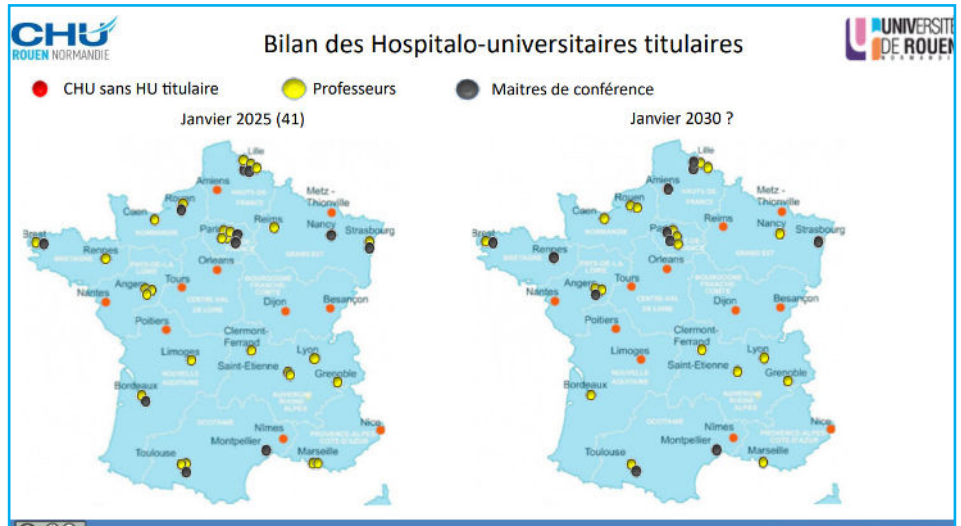
des projections dégradées à moyen terme (baisse jusqu'en 2030), et ce même si les données chiffrées de 2023 recueillies par le ministère du Travail montrent une stabilisation des effectifs, avec 4 224 personnes physiques dans les SPSTI. La part des médecins en cumuls emploi-retraite (environ 10 %) et le nombre limité des vocations sont notamment des éléments de fragilité et d'incertitude pour la situation des années à venir.

L'intervention du professeur Sophie Fantoni-Quinton s'est centrée sur la valorisation de la spécialité mais aussi sur les coopérations entre professionnels de santé. Elle a ainsi montré que toutes les marges de manœuvre pour répondre au mieux aux missions des SPST, et mobilisant la compétence idoine, ne sont pas exploitées. L'état du droit permettrait pourtant déjà de préserver plus encore la ressource médicale disponible en réservant l'expertise du médecin du travail pour les cas les plus complexes.

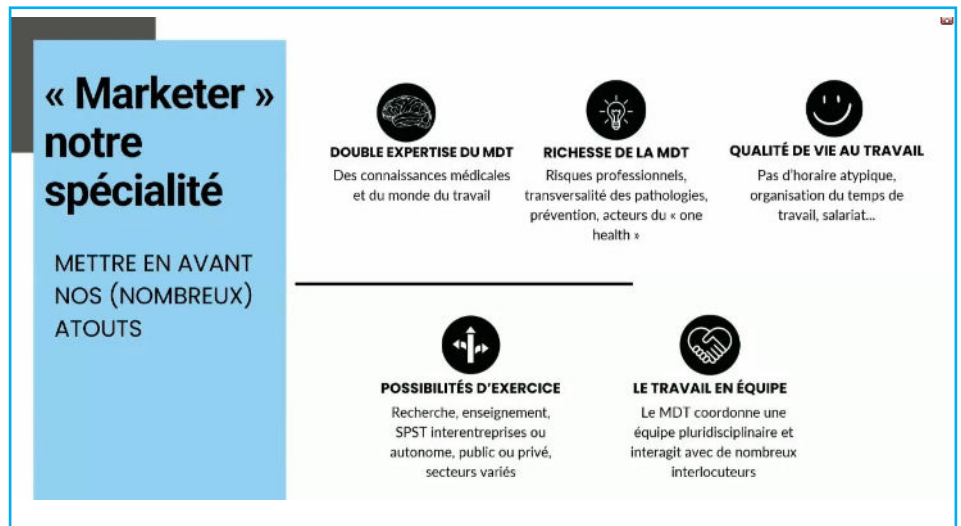
Il y a dès lors des réflexions à mener plus loin encore dans beaucoup de SPSTI pour un suivi de santé mieux ciblé, et pour une prévention plus efficace, grâce à une répartition des actions entre professionnels, médecins et infirmiers notamment, plus adapté.

Le professeur Jean-François Gehanno est pour sa part intervenu sur les voies d'accès à la spécialité « médecine du travail », dressant un état des lieux très précis des conditions d'exercice, des critères de commissions de qualification, des différents parcours de formation, de la question des médecins collaborateurs et PAE... Les conditions d'accueil des internes ont aussi été explorées. Cette présentation particulièrement détaillée est à lire en intégralité sur le site de Présanse. A noter que le professeur Gehanno a également abordé la question de la répartition des pôles d'enseignement en médecine du travail avec des données précises.

Ce sont ensuite les Drs Lamouroux et Boudet qui ont abordé la question de la valorisation de la spécialité par la déconstruction des stéréotypes associés à la pratique de la médecine du travail, qu'ils ont d'abord identifié par une large enquête (« médecin qui ne peut pas prescrire, sans indépendance médicale, etc. »). A partir de ce constat, le travail est à faire sur la visibilité des médecins du travail et de leur pratique. Par exemple, la diffusion d'un film expliquant la médecine du travail révèle sur une population



Extrait de la présentation du Pr Gehanno.



Extrait de la présentation des Drs Lamouroux et Boudet.

étudiante une perception tronquée en amont, et une envie d'en savoir plus à l'issue du film (inscription en stage etc.). Il s'agit alors de marketer la spécialité pour ce qu'elle est : double spécialité, richesse de la pratique, travail en équipe... Un angle complété par les témoignages de deux membres de l'ANIMT, association qui a pour finalité de promouvoir la réalité de la spécialité avec des retours particulièrement positifs des étudiants à l'issue de leurs interventions.

En conclusion de cette séquence, un plan d'actions global a été abordé, Madame Chirstelle AKKAOUI évoquant notamment, au nom de la DGT, la création d'un groupe de travail avec l'ensemble des acteurs concernés pour travailler à un contenu et une méthode de communication sur le sujet favorisant l'attractivité de la spécialité.

En complément de cette synthèse, [les supports de présentation](#) des différents intervenants, mais aussi le replay vidéo de cette matinée technique, sont à retrouver sur [Presanse.fr](#) ■